



N° de résolution
ou annotation



Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 11^e jour du mois de décembre de l'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 h 00 et à l'endroit habituel des séances.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Est absent :

Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
--------------	------------	------------

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à l'assemblée, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Il y avait 6 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h00

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-12-5002

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la 1^{ère} séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de l'exercice financier 2024
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2026
5. Varia
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du budget de l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la



N° de résolution
2023-12-5003

Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le budget de la Municipalité de Bolton-Est pour le prochain exercice financier de l'année 2024, prévoyant des revenus équivalents aux dépenses et se chiffrant comme suit :

REVENUS 2024

Taxes foncières générales	2 347 302 \$
Taxes sécurité publique	150 252 \$
Taxes matières résiduelles	174 125 \$
Compensation services municipaux	29 181 \$
Vidanges fosses septiques	30 000 \$
Autres revenus de sources locales	560 000 \$
Gravière et sablières	30 000 \$
Subventions	969 361 \$
Appropriation des surplus et FPTJ	\$
GRAND TOTAL DES REVENUS	4 290 221 \$

DÉPENSES 2024

Administration	706 105 \$
Sécurité publique	500 772 \$
Transport réseau routier	960 278 \$
Hygiène du milieu	888 539 \$
Urbanisme	148 621 \$
Loisirs	303 659 \$
Frais d'intérêts financement	22 932 \$
Affectation/Appropriation	(418 685) \$
Immobilisations	1 178 000 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	4 290 221 \$

ADOPTÉE

4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit soumettre annuellement son plan triennal d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le dépôt du plan triennal d'immobilisations des

2023-12-5004



N° de résolution
ou annotation

dépenses pour les années 2024-2025-2026 au montant de 3 724 500 \$ de la
Municipalité de Bolton-Est.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

SECTEUR	2024	2025	2026	TOTAL
ADMINISTRATION	97 000 \$	1 039 000\$	34 000 \$	1 170 000 \$
ENVIRONNEMENT	83 000 \$	33 500 \$	30 000\$	146 500 \$
VOIRIE	456 000 \$	805 000 \$	605 000 \$	1 866 000 \$
LOISIRS	542 000 \$	30 000 \$	30 000\$	542 000 \$
GRAND TOTAL	1 178 000 \$	1 907 500\$	699 000 \$	3 724 500 \$

ADOPTÉE

5. Varia
6. Période de questions

La période de questions se déroule en continue de 19h00 et se termine à 20h15. Les sujets suivants ont été discutés :

- Dépenses 2024 ;
- Programme triennal d'immobilisation ;
- Transport MRC ;
- Demande budget détaillé ;
- Montant déneigement ;
- Lac-Nick ;
- Compostage ;
- Écart de chiffre entre 2023 et 2024

7. Levée de la séance

2023-12-5005

IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h15.

VINCIANE PEETERS
Mairesse

MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.